

## **Carte scolaire 2024 : 40 fermetures de classes dans les Deux Sèvres... une hécatombe !!!**

Notre département paie un lourd tribut à l'austérité budgétaire mise en place par le gouvernement :

- **26 postes d'enseignants supprimés** pour les Deux Sèvres sur les 650 à l'échelle nationale et les 82 dans notre académie.

Pour satisfaire le ministère, la **DASEN** a donc programmé **40 fermetures de classes** (lire ici) dans notre département dont **12 RPI** touchés (soit 34 % des fermetures envisagées dans les zones les plus rurales !!).

### **Quels critères sont pris en compte par la DASEN?**

Les effectifs mais surtout l'**IPS** (Indice de Position Sociale) qui devient l'alpha et l'omega de toute prise de décision.

Pour la **FNEC-FP FO79**, chaque fermeture accentue la désertification de nos campagnes, la disparition programmée des services publics de l'enseignement et offre un boulevard aux établissements d'enseignement privé très présent sur toute une partie de notre département.

Nous avons posé la question du Mouvement 2024 : comment tous ces collègues victimes d'une fermeture vont-ils pouvoir trouver une classe alors que le mouvement est sclérosé depuis des années ?

La **DASEN** ne nous répond rien sur ce point.

### **Fermetures de classes décidées par la DASEN**

#### **Circonscription de Bressuire (8 fermetures)**

- école maternelle de Cerizay (1 fermeture + 1 ouverture)
- école maternelle de l'Absie
- école maternelle P. Martin de Mauléon
- école élémentaire de Cerizay Pérochon
- école élémentaire de Moncoutant/Sèvres
- école primaire de Chiché
- RPID Le Busseau - Beugnon - Thireuil
- RPI globalisé de La Forêt/Sèvres

#### **Circonscription de Melle (10 fermetures)**

**A noter l'absence de l'IEN de cette circonscription où 11 fermetures étaient pourtant envisagées au départ de la réunion !!**

- école maternelle de Lezay
- école maternelle Jacques Prévert de Melle
- école élémentaire de Celles sur Belle
- école élémentaire Y. Mention Verdier de Melle
- école primaire de Fressines
- RPID Fontivillié – Maisonnay – St Vincent La Châtre
- RPID Les Fosses - Secondigné sur Belle
- RPIC Chef Boutonne Fontenille
- RPIC Couture D'argenson
- RPIC Rom

### **Circonscription du Marais (3 fermetures)**

#### **Pas d'IEN en vue non plus !!**

- école élémentaire de Beauvoir sur Niort
- école primaire de St Georges de Rex (fermeture d'école)
- RPID Amuré-Sansais

### **Circonscription de Niort (4 fermetures)**

- école élémentaire de Prahecq
- école primaire d'Échiré
- école primaire de Fors
- école primaire Agrippa d'Aubigné de Niort

### **Circonscription de Parthenay (5 fermetures)**

- école maternelle de Villiers en Plaine
- école primaire de Mazière en Gatine
- RPID Les Chateliers – Menigoute – Vasles
- RPIC Champdeniers
- RPIC Surin

### **Circonscription Saint-Maixent-Niort (5 fermetures)**

#### **Absence également de l'IEN de cette circonscription !!**

- école élémentaire de Azay Le Brûlé
- école élémentaire St Exupéry de Chauray
- école élémentaire J. Jaurès de Niort
- école élémentaire Wilson de St Maixent l'Ecole
- école primaire d'Exireuil

### **Circonscription Thouars (5 fermetures)**

- école primaire de Louzy
- école primaire de St Varent
- école primaire J. Jaurès/ F. Buisson de Thouars
- école primaire Val en Vignes classe dédoublée
- RPIC Luché Thouarsais – Ste Gemme

#### **4 ouvertures de classes décidées par la DASEN**

- une classe TPS (dispositif « moins de 3 ans ») à Cerizay J. Moulin maternelle
- un poste UEE Autisme (pas encore fixé sur une école du Nord du 79)
- Niort Pasteur élémentaire
- Châtillon sur Thouet élémentaire

**Pour FO, le choix est celui du refus des fermetures de classes et celui de la condamnation de cette politique qui vient inévitablement attaquer nos conditions de travail et l'accès égalitaire au service public de l'enseignement dans notre département.**

Les dotations ministérielles ne permettent pas les créations de postes de remplaçants, d'enseignants spécialisés ou des places dans les établissements sociaux et médico-sociaux qui sont nécessaires...

Une logique inacceptable qui conduit forcément à des situations intenable dans les écoles, les classes, les établissements spécialisés, pour nos élèves, pour les personnels !

La **FNEC-FP FO79** demande toutes les créations de postes d'enseignants spécialisés pour que chaque **RASED** soit complet et la création de postes dans les établissements spécialisés selon les besoins.

Pour toutes ces raisons, **FO** (ainsi que l'ensemble des organisations syndicales) a voté contre ces mesures de carte scolaire au **CSAD** du lundi 4 mars. Ce CSAD sera donc reconvoqué le jeudi 14 mars dans la matinée.

Vous pouvez [lire ICI notre déclaration liminaire](#)

#### **Questions diverses posées par FO**

##### **1- Inclusion scolaire :**

- Quel est le nombre de **notifications MDPH** prononcées à ce jour ?

**1620 notifications avec accompagnement AESH**

- Quel est le nombre d'**élèves accompagnés à 100 %** ?

**586 élèves avec accompagnement individuel**

- En **accompagnement mutualisé** ?

**1034 élèves avec accompagnement mutualisé**

- Combien d'élèves sont actuellement sans accompagnement ?

**6 % des élèves avec notification ne sont pas accompagnés soit 97 élèves !!**

- Quel est le nombre de places en **IME** et **ITEP** ?

**IME : 484 places + 268 places SESSAD-IME**

**ITEP : 82 places + 46 SESSAD-ITEP**

- Combien de **postes PE** dans ces établissements ?  
Sont-ils tous pourvus ?
- Quel est le nombre d'orientations dans ces **ESMS** ?

**IME ou SESSAD-IME : 423 orientations**  
**ITEP ou SESSAD-ITEP : 127 orientations**

- Combien d'**orientations effectives** ?

- Combien d'élèves en milieu ordinaire **faute de places en ESMS** ?  
**36 élèves devraient être scolarisés en IME et 8 élèves en ITEP**

## **2- AESH**

- Combien d'AESH recrutés en cours d'année pour répondre aux nouveaux besoins ? Comment faites-vous face à ces nouveaux besoins ?

- Pouvez-vous nous garantir que toutes les AESH concernées ont obtenu le paiement rétroactif des primes REP dans notre département ? Combien d'agents sont ainsi concernées ?

**52 AESH ont été concernées par le paiement de la prime REP sur le salaire de janvier 2024, avec effet rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023.**

**!** Contactez-nous si vous n'avez pas reçu la prime au [snudi.fo79@wanadoo.fr](mailto:snudi.fo79@wanadoo.fr)

## **3- RPI**

Certains IEN mettent en avant l'idée d'une **direction unique** sur un RPI. Est-ce votre choix, Mme la DASEN ? Sur quelle **base réglementaire** s'appuierait ce changement radical ?

**L'IEN de Melle avait évoqué cette possibilité lors d'une réunion de directeurs. La DASEN a confirmé cette hypothèse.**

## **4- Choc des savoirs**

L'ex-ministre AOCastera a déclaré devant des chefs d'établissements que les enseignants de CM seraient mis à contribution pour l'établissement des groupes de niveau pour le collège. Alors que le rejet de cette réforme est massif, quels seraient les modalités de cette nouvelle mission ?

**FO a revendiqué l'abandon du choc des savoirs dans sa déclaration liminaire. A cette question, la DASEN répond que rien n'est engagé pour le moment (phase préparatoire), personne n'est sollicité dans le 1<sup>er</sup> degré. A suivre.**

## **5- NEFLE**

Quel bilan depuis septembre 2023 ?

**679882€ accordés pour le 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré.**

**Une 50aine de projets sont en cours de rédaction dans le 1<sup>er</sup> degré. Pour FO, cette manne d'argent devrait être redistribuée sans contrepartie à l'ensemble des écoles du département.**

## **6- Le Pacte**

Quel bilan depuis septembre 2023 ?

**La DASEN a reçu l'ordre de ne plus communiquer sur le Pacte... pour FO, c'est la preuve de l'échec de ce dispositif.**

**Ce sont des augmentations indiciaires de salaires dont les PE et les AESH ont besoin et là aussi sans travail supplémentaire.**

## **7- Direction d'école**

- Quelles seront les nouvelles modalités d'inscription sur la LADE ?

**Rien n'a changé depuis les modalités de mouvement 2023.**

- Quelles seront les nouvelles modalités d'évaluation des directeurs-trices ?

**La DASEN est en attente d'une harmonisation académique sur ces modalités d'évaluation. Pas d'arbitrage pour le moment.**

## **8- Animations pédagogiques**

- Quand un enseignant ne peut pas assister à une animation pédagogique ou à un temps de formation hors temps scolaire, certains IEN leur demandent de faire une demande d'autorisation d'absence. Est-ce à dire que cette demande pourrait être refusée ou qu'un trentième de salaire pourrait leur être retiré en cas de refus de maintien de traitement ?

**L'IENA demande que toute absence soit justifié auprès de son IEN et met en avant que certains temps de formation « ne sont pas à la carte » et sont donc obligatoires.**

**FO a une énième fois rappelé les textes de nos obligations de service à l'IENA : rien en terme d'animation pédagogique ou formation hors temps d'enseignement ne peut nous être imposé. La seule obligatoire est d'effectuer les 18H de formation sur des temps où nous sommes disponibles et non imposés !!**

**FO a fait valoir que les enseignants ont des contraintes qu'ils doivent pouvoir faire valoir et qu'en cas d'absence, ces collègues doivent pouvoir bénéficier d'autres temps de formation librement choisis.**

**⚠️ Contactez-nous si vous subissez des pressions de votre IEN, nous avons un courrier-type à vous proposer.**

## **9- PPMS/PCS (circulaire du 8 juin 2023)**

En septembre 2023, vous nous avez dit attendre la circulaire académique qui allait libérer les directeurs-trices de la rédaction des PPMS. Où en est-on ?

**Dans l'attente d'une adaptation académique, les directeurs gardent les PPMS existants.**